

Emplois précaires en Suisse

Conception théorique et analyse empirique de l'évolution de 1992 à 2002

sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie (seco)

Version abrégée

Août 2003

Impressum

Auteur: Ecoplan
Titre: Emplois précaires en Suisse
Sous-titre: Conception théorique et analyse empirique de l'évolution de 1992 à 2002
Série: Publication seco – politique du marché du travail
Lieu: Berne
Année: 2003
Editeur: Secrétariat d'État à l'économie (seco)
Commande: seco, Analyses et politiques économiques, politique du marché du travail et politique sociale (étude en allemand avec une version abrégée en allemand et en français)

Groupe d'accompagnement

Thomas Ragni, seco (Direction du projet)
Dr. Werner Aeberhardt, seco
Jonathan Bernasconi, seco
Lydie-Elise Beuret, seco
Susanne Blank, Travail.Suisse
Dr. Brigitte Buhmann, OFS
Kurt Gfeller, Union suisse des arts et métiers
Antoine Lukac, seco
René Seewer, seco

Collaborateurs du projet Ecoplan

Dr. Michael Marti (Direction du projet)
Stephan Osterwald
André Müller

Le contenu de ce rapport présente l'opinion des auteurs, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle du client ou du groupe d'accompagnement.

Ecoplan

Forschung und Beratung
in Wirtschaft und Politik

www.ecoplan.ch

Thunstrasse 22

CH - 3005 Bern

Tel +41 31 356 61 61

Fax +41 31 356 61 60

bern@ecoplan.ch

Postfach

CH - 6460 Altdorf

Tel +41 41 870 90 60

Fax +41 41 872 10 63

altdorf@ecoplan.ch

Version abrégée

But et démarche

La présente étude a pour but d'offrir une base de discussion sur la question des formes de travail non traditionnelles et en particulier des emplois précaires. Elle tente de déterminer l'ampleur de ce phénomène, ses différentes manifestations, les secteurs économiques et les catégories de travailleurs qui en sont le plus touchés.

N'ayant pas trouvé dans la littérature économique de définition de la notion d'emploi précaire unanimement acceptée, nous avons, dans la première partie de notre étude, forgé notre propre définition à partir de celles données dans les ouvrages de référence. La deuxième partie de notre étude consiste en une analyse statistique des aspects quantitatifs des formes de travail non traditionnelles et des emplois précaires dans la population résidente permanente. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). En complément au dépouillement de ces données, nous avons interrogé des représentants des syndicats patronaux et ouvriers pour connaître l'avis des partenaires sociaux. Nous avons interrogé en outre des experts des assurances sociales sur les conséquences que peuvent avoir les formes de travail précaires et non traditionnelles au sens large sur la couverture d'assurance.

La présentation des mesures envisageables et de leur impact ne fait pas l'objet de notre étude. Aussi n'entrerons-nous pas non plus en matière sur les pistes d'intervention suggérées par les partenaires sociaux interviewés.

Le marché du travail change

Le marché du travail est en train de changer en profondeur. Aux formes de travail traditionnelles se substituent de plus en plus des formes plus souples, non traditionnelles.

Notions

Nous entendons par "**emploi traditionnel**" (et son synonyme "emploi normal"), conformément à la définition de Bosch (2001), un "emploi dépendant, stable, bénéficiant d'une protection sociale, dont les conditions (horaire de travail, salaire, prestations sociales) sont réglées sur une base minimale par une convention collective de travail, le droit du travail et le droit social".

Sont considérés comme **formes de travail non traditionnelles** les emplois qui ne répondent pas à la définition de l'emploi traditionnel. La notion de "**formes de travail flexible**" est utilisée comme synonyme dans la présente étude.

Les formes de travail non traditionnelles ou flexibles peuvent offrir davantage de liberté tant aux employeurs qu'aux travailleurs. Ainsi le travail à temps partiel jouit d'une bonne réputation car il présente normalement des conditions correctes.

D'autres formes de travail flexibles, comme le travail sur appel ou la pseudo-indépendance sont par contre problématiques car elles exposent le travailleur à une forte insécurité et ne lui laissent guère de possibilité de participer à l'aménagement du rapport de travail.

Ces nouvelles formes de travail modifient à long terme les conditions du marché du travail pour tous les acteurs; c'est certainement là leur conséquence majeure. La demande d'emplois flexibles a pour conséquence que les personnes prêtes à se montrer flexibles possèdent un avantage concurrentiel sur celles qui n'ont pas les moyens d'en faire autant.

Dans ce champ de tensions, les acteurs attendent des partenaires sociaux – et en définitive de l'Etat – qu'ils fixent les conditions de travail de manière à ce qu'employeurs et travailleurs trouvent autant que possible leur compte dans les nouvelles formes de travail.

Considérations théoriques

Description du problème et délimitation des emplois précaires

Attention: des conditions de travail précaires n'impliquent pas forcément des conditions de vie précaires.

Emploi précaire n'est pas synonyme de conditions de vie précaires

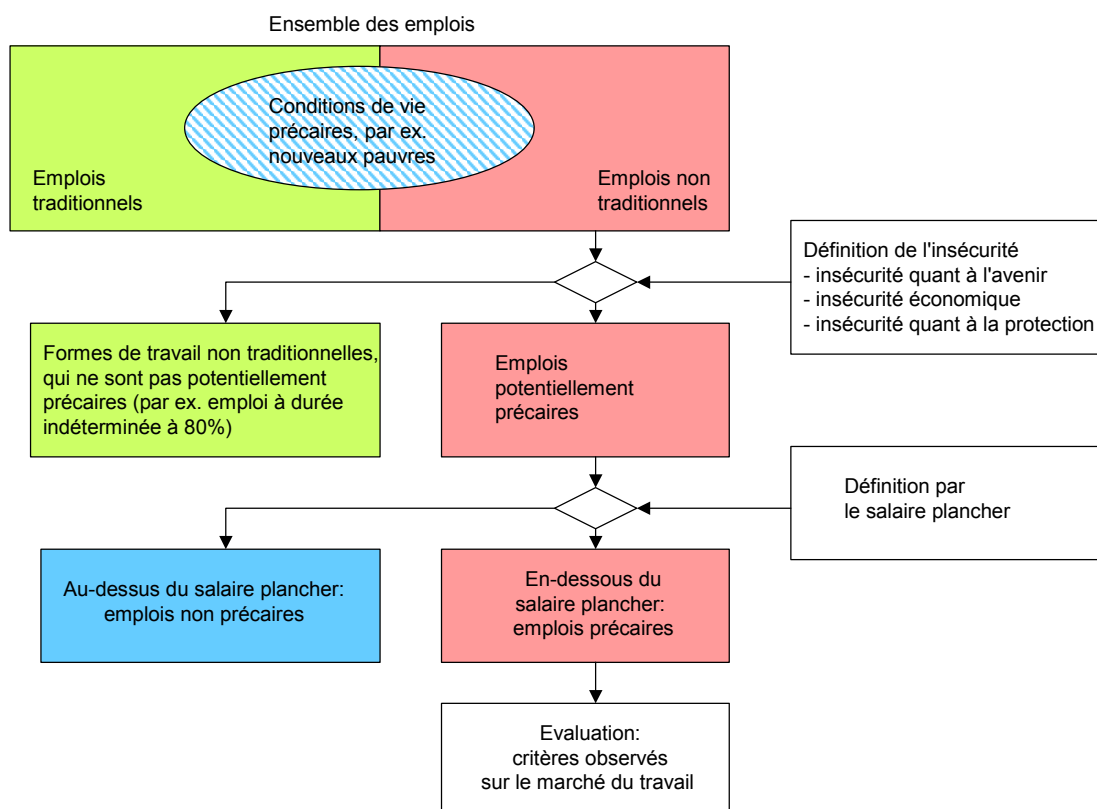
Un emploi est précaire lorsqu'il présente certaines caractéristiques (nous verrons lesquelles plus loin). Cela n'implique pas qu'une personne qui a un emploi précaire a des *conditions de vie précaires*. La personne en question peut avoir choisi volontairement, c'est-à-dire sans y avoir été contrainte, ce genre d'emploi par exemple parce qu'elle est étudiante ou parce qu'un autre membre du ménage assure le revenu principal. L'emploi n'en mérite pas moins le qualificatif de précaire. Les travailleurs disposés à accepter un emploi temporaire, à durée déterminée ou sur appel, modifient la donne sur le marché du travail pour tous ceux qui désirent ou sont contraints d'avoir un emploi normal. D'un autre côté, une personne peut souffrir de conditions de vie précaires même en ayant un emploi normal. La littérature économique a donné un nom aux personnes actives qui souffrent de conditions de vie précaires: les nouveaux pauvres (*working poors*).

Plusieurs études ont déjà été consacrées au phénomène de la nouvelle pauvreté en Suisse (Office fédéral de la statistique, 2001, Gerfin et al., 2002). La présente étude se concentre sur les emplois précaires. La différence est d'importance lorsqu'il s'agit de discuter des mesures envisageables: la résorption de la nouvelle pauvreté appelle principalement des transferts sociaux sous condition de revenu, tels qu'allègements fiscaux ou subventions de

salaires, tandis que la lutte contre les emplois précaires soulève des questions fondamentales d'aménagement des rapports de travail.

Le graphique 1 illustre l'interaction entre les formes de travail traditionnelles et non traditionnelles, les nouveaux pauvres et les emplois précaires.

Graphique 1: Formes de travail traditionnelles et non traditionnelles, nouveaux pauvres et emplois précaires



Les emplois précaires sont marqués par l'insécurité

Partant des diverses définitions trouvées dans la littérature, nous décrivons la précarité à l'aide du **critère clé de l'insécurité**, mais en utilisant la notion d'**insécurité relative**. Dès lors, lorsque nous parlerons d' "emploi précaire", nous désignerons toujours par là un emploi présentant un déficit de sécurité par rapport à un emploi normal.

Nous distinguerons trois types principaux d'insécurité:

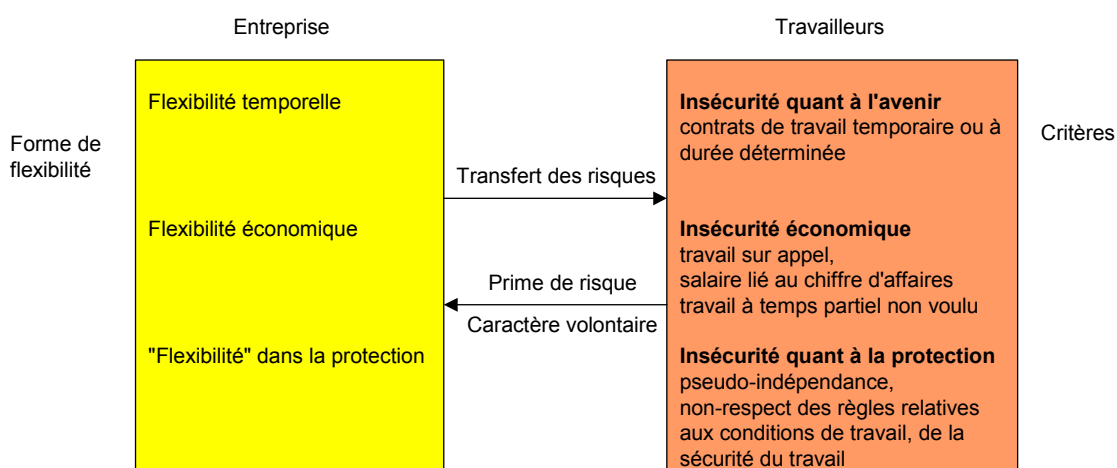
- **L'insécurité quant à l'avenir**
 - Caractéristique: insécurité accrue face à l'avenir.
 - Exemples: le travail temporaire, les contrats de travail à durée déterminée.

- **L'insécurité économique**
 - Caractéristique: revenu incertain.
 - Exemples: le travail sur appel, le travail à domicile sans stipulation contractuelle d'un nombre fixe d'heures.
- **L'insécurité quant à la protection**
 - Caractéristique: dispositions de protection inexistantes ou insuffisantes.
 - Exemple: la pseudo-indépendance.

Tous les emplois comportant une insécurité ne sont pas précaires

L'insécurité – considérée par rapport à la sécurité que procurent des conditions de travail normales – a été tenue jusqu'ici pour un aspect essentiel des emplois non traditionnels. Cette appréciation repose sur le fait que, dans les emplois non traditionnels, l'insécurité de l'employeur est souvent répercutée sur le travailleur.

Graphique 2: Partage des risques entre l'entreprise et les travailleurs



Ce graphique montre les possibles besoins de flexibilité des entreprises et les conséquences qu'entraîne un transfert des risques pour les travailleurs. Certains travailleurs voient ce transfert d'un bon œil, par exemple s'il est compensé par une prime. La compensation peut être pécuniaire (salaire supérieur) ou revêtir une forme individuelle non matérielle, par ex. des conditions moins rigides (horaire de travail souple dont l'aménagement est laissé au travailleur). Aussi certaines personnes choisissent-elles volontairement de travailler dans un contexte relativement incertain.

Dans notre étude, nous avons défini les emplois précaires par la conjugaison de deux éléments: l'insécurité et le caractère volontaire ou non:

Un emploi est réputé précaire lorsqu'il engendre une relative insécurité non souhaitée ni compensée financièrement.

Cette définition générale posée, nous l'avons précisée comme suit:

Un emploi est réputé précaire lorsqu'il comporte une insécurité majeure et procure un revenu annuel net extrapolé en équivalent plein-temps inférieur à 36'000 CHF (sans la prime de risque) ou lorsqu'il comporte deux insécurités majeures ou plus et procure un revenu annuel net inférieur à 60'000 CHF (sans la prime de risque).

Nous avons choisi un salaire plancher de base de 36'000 CHF net parce que c'est le montant sur lequel porte actuellement les débats politiques sur le salaire minimum. A ce salaire de base s'ajoute une prime de risque à titre de dédommagement pour l'insécurité de l'emploi. Dans la variante principale, nous avons fixé la prime de risque à 6'000 CHF par an; le salaire plancher s'élève ainsi à 42'000 CHF (base 2002) pour une insécurité majeure et à 66'000 CHF pour deux insécurités majeures ou plus. Pour fixer la prime de risque, nous avons effectué une analyse de sensibilité.

L'intégration d'un salaire plancher dans la définition repose sur l'idée qu'un travailleur ayant un salaire élevé peut trouver des solutions de rechange sur le marché du travail, possède une bonne employabilité et ne se trouve donc pas en situation de travail précaire.

Nous avons cherché à établir non seulement le nombre des emplois précaires et leurs diverses formes mais encore si le ménage du travailleur en emploi précaire avait besoin ou non du revenu de cet emploi pour vivre. Les critères que nous avons utilisés à cet effet sont présentés en détail dans le texte intégral de l'étude.

Résultats

Evaluation des emplois précaires: formes observées sur le marché du travail

Les emplois potentiellement précaires revêtent différentes formes. Elles peuvent être classées selon les trois types d'insécurité majeure mentionnés plus haut (insécurité quant à l'avenir, insécurité économique, insécurité quant à la protection) et seront analysées ci-après. Les critères ne sont pas toujours mesurables. Nous en avons dressé la liste, dans le tableau 1, pour chaque type d'insécurité, en les divisant en critères mesurables et non mesurables par l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Tableau 1: Critères mesurables et non mesurables

Type d'insécurité	Critères mesurables (par l'ESPA)	Critères non mesurables (par l'ESPA)
Insécurité quant à l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> – Contrats de travail à durée déterminée de douze mois au maximum – Mission d'intérim par l'intermédiaire d'une agence de travail temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrats en chaîne – Plans de mission communiqués au dernier moment
Insécurité économique	<ul style="list-style-type: none"> – Travail sur appel (recensé depuis 2001) – Travail à domicile (y c. le télétravail) sans stipulation d'un nombre fixe d'heures – Travail à temps partiel lorsque le travailleur souhaite un taux d'occupation plus élevé et que le contrat de travail prévoit un horaire de travail irrégulier 	<ul style="list-style-type: none"> – Salaire variable, bas revenu fixe
Insécurité quant à la protection	<ul style="list-style-type: none"> – Pseudo-indépendance (recensé depuis 2001) 	<ul style="list-style-type: none"> – Violation des dispositions de protection – Insécurité concernant la représentation syndicale – Contrats de travail n'offrant aucune sécurité du travail

Nous avons analysé le phénomène de l'emploi précaire mesurable en nous appuyant sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA). S'agissant des autres formes d'emploi précaires, de leurs aspects quantitatifs et des problèmes qui leur sont liés, nous avons procédé à une enquête (interviews) auprès des partenaires sociaux et d'experts des assurances sociales. Les chiffres de l'ESPA sous-estiment manifestement l'ampleur réelle du phénomène de l'emploi précaire. Les enquêtes que nous avons menées ne nous permettent cependant pas de le chiffrer.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête auprès des ménages effectuée chaque année au 2e trimestre (entre avril et juin) depuis 1991. L'échantillon de l'ESPA est constitué de quelque 16'000 ménages (à partir de 2002 : environ 40'000 ménages). L'ESPA est effectuée chaque année à partir d'un échantillon tiré au hasard dans l'annuaire téléphonique. Une personne par ménage âgée d'au moins 15 ans est ensuite choisie au hasard, puis interrogée sur son activité et sa situation personnelle.

L'ESPA a pour but principal de fournir des données sur la structure de la population suisse et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Les thèmes principaux que l'ESPA aborde sont l'activité professionnelle, le chômage et ses caractéristiques, le métier (appris et exercé), les conditions de travail, la mobilité sur le marché du travail, la branche économique, les heures de travail, la formation (y compris la formation continue), le travail non rémunéré, la situation familiale, les conditions de logement et les revenus. Ce vaste éventail de données conduit à un grand choix dans les critères de ventilation (par ex. les

actifs occupés selon l'état civil, la classe de revenu, le type d'horaire; les personnes sans emploi selon la formation, la durée de chômage, le type de famille, etc.).

L'ESPA applique les définitions internationales de l'activité et du chômage (Bureau international du Travail et EUROSTAT). Une personne est ainsi considérée comme active occupée si elle exerce une activité professionnelle d'au moins une heure pendant la semaine de référence. L'utilisation de ces définitions permet de réaliser des comparaisons internationales. En raison de la méthode de relevé, les résultats de l'enquête se rapportent à la population résidante permanente uniquement. Par conséquent, l'ESPA ne prend pas en considération certains groupes d'étrangers, tels que les frontaliers, les titulaires d'un permis de courte durée de moins de 12 mois et les requérants d'asile.

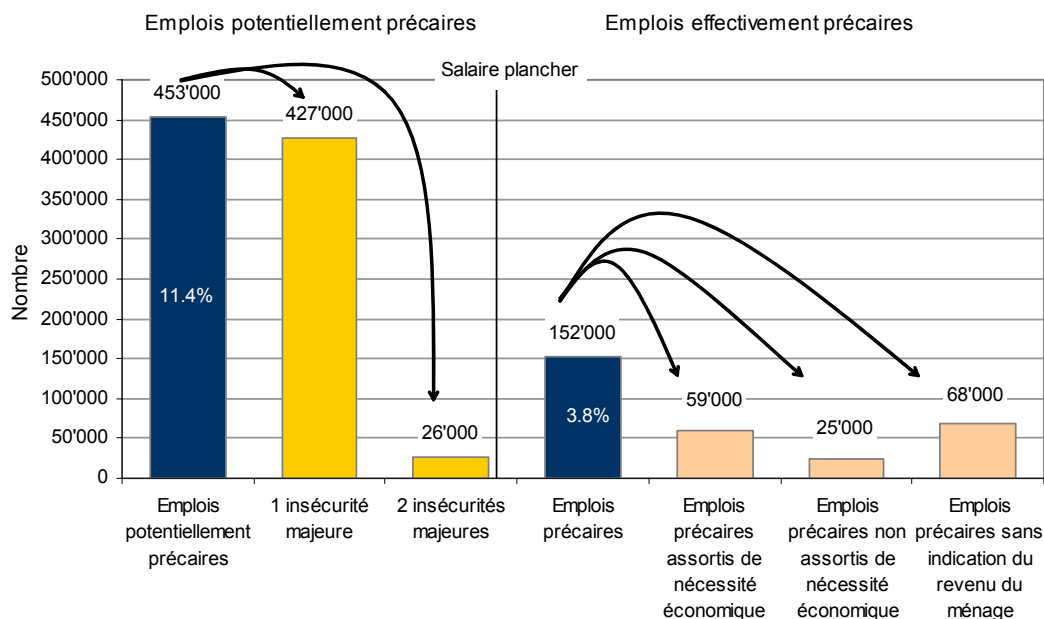
Chiffres pour l'année 2002: 152'000 emplois précaires

Le nombre des emplois précaires au regard de critères mesurables est évalué sur la base de la population résidante permanente. En ce qui concerne la population résidante non permanente, seules des estimations sommaires ont pu être faites. Nous ne n'en parlerons pas dans ce condensé. Le graphique 3 présente les chiffres pour l'année 2002:

- Emplois potentiellement précaires: emplois précaires au regard des critères mesurables.
- Emplois précaires: emplois précaires au regard des critères mesurables et dont le salaire n'atteint pas le montant plancher retenu.
- Emplois précaires avec ou sans nécessité économique: nous avons déterminé si le ménage avait besoin du revenu provenant de l'emploi précaire pour vivre en considérant que le revenu d'existence d'un ménage s'élevait à 60'000 CHF par an.

Le salaire plancher a été calculé avec une prime de risque de 6'000 CHF (ce qui porte le revenu net à respectivement 42'000 et 66'000 CHF). Si on laissait tomber cette prime de risque (salaire plancher de 36'000 et 60'000 CHF), le nombre des emplois réputés précaires diminuerait de 53'000 (35%) pour l'année 2002. Par contre, si l'on l'élevait à 12'000 CHF, ce qui porte le salaire plancher à respectivement 48'000 et 72'000 CHF, le nombre d'emplois précaires augmenterait de 57'000 (38%) pour la même année. Le montant de 42'000 CHF choisi constitue, de l'avis du comité de suivi de l'étude, un compromis acceptable.

Graphique 3: Chiffres pour l'année 2002



Selon le graphique 3, le nombre d'emplois potentiellement précaires recensés en 2002 dans la population active résidente permanente s'élève à quelque 453'000 et concerne 11,4% des salariés. Ces emplois comportent dans la majorité des cas une insécurité majeure, rarement deux. Ce graphique montre en outre que le nombre d'emplois précaires tombe à 152'000, soit 3,8% des salariés, si l'on tient compte d'un salaire plancher de 42'000 CHF. Les formes de travail traditionnelles – c'est-à-dire les emplois à plein temps – n'entrant pas dans la catégorie des emplois précaires, environ 2,1% du volume de travail (exprimé en heures de travail) est accompli par des personnes ayant un emploi précaire.

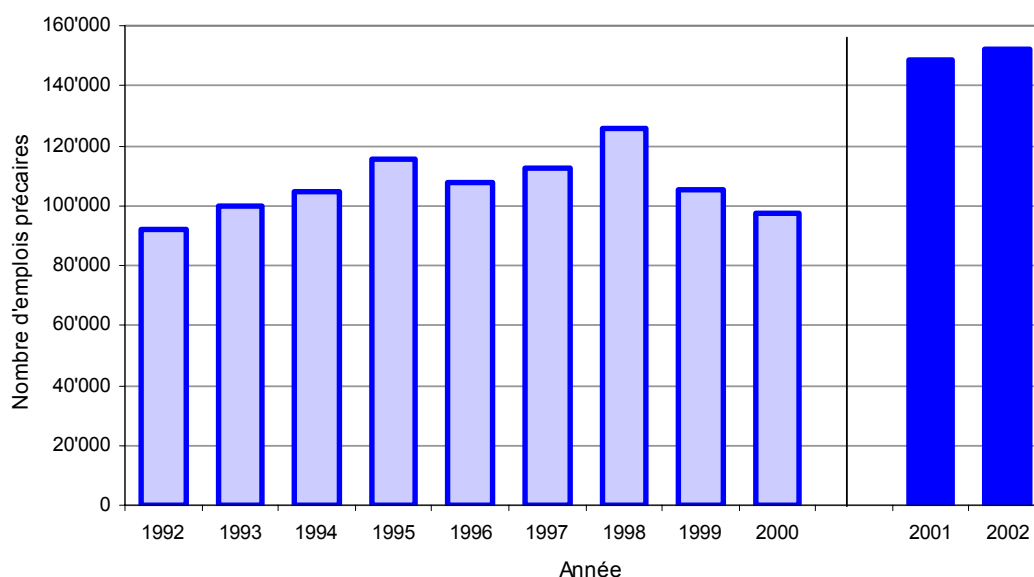
Le graphique 3 montre enfin que 2,5% de la population active résidente permanente (ce qui représente les deux tiers des emplois précaires) ayant un emploi précaire ont besoin du revenu de cet emploi pour vivre.

Le nombre d'emplois précaires, qui n'avait pas augmenté en moyenne dans les années 90, a fait un changement de niveau entre 2000 et 2001

Comment a évolué le nombre des emplois précaires depuis le début des années 90? Le graphique 4 retrace cette évolution: sur l'ensemble de la décennie 90, leur nombre n'a pas augmenté. Comme on l'a vu dans la présentation de l'ESPA, deux changements importants se sont produits dans la période analysée. Mais, alors que le changement du questionnaire de l'ESPA dans les années 1995/96 n'avait guère eu d'impact sur le nombre d'emplois précaires (le recul observé de 1995 à 1996 avait une cause conjoncturelle), ce nombre a fait un brusque saut vers le haut entre 2000 et 2001. La forte augmentation du nombre d'emplois précaires en 2001 est due au premier chef à un affinement des critères de l'ESPA: l'enquête

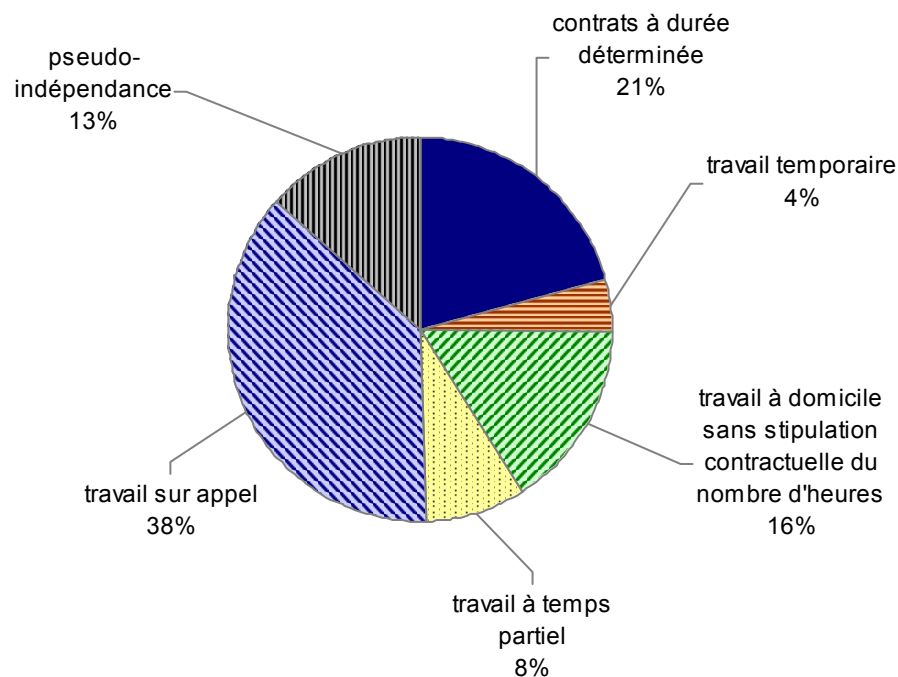
2000 s'est en effet intéressée pour la première fois au travail sur appel et à la pseudo-indépendance. Si l'on ne retient, en 2001 et 2002, que les quatre formes d'emploi précaires saisies de 1992 à 2000 (contrat de travail à durée déterminée, mission d'intérim par l'intermédiaire d'une agence de travail temporaire, travail à domicile sans stipulation contractuelle du nombre d'heures, travail à temps partiel selon la définition donnée plus haut), on a alors une sous-estimation du nombre d'emplois précaires, l'introduction de la forme "travail sur appel" ayant fait diminuer du même coup la forme "temps partiel". **C'est pourquoi il est quasi impossible de comparer les chiffres des années 2001 et 2002 avec ceux des années précédentes.**

Graphique 4: Nombre d'emplois précaires de 1992 à 2002 (incluant depuis 2001 le travail sur appel et la pseudo-indépendance)



Principal responsable du saut vers le haut: le travail sur appel

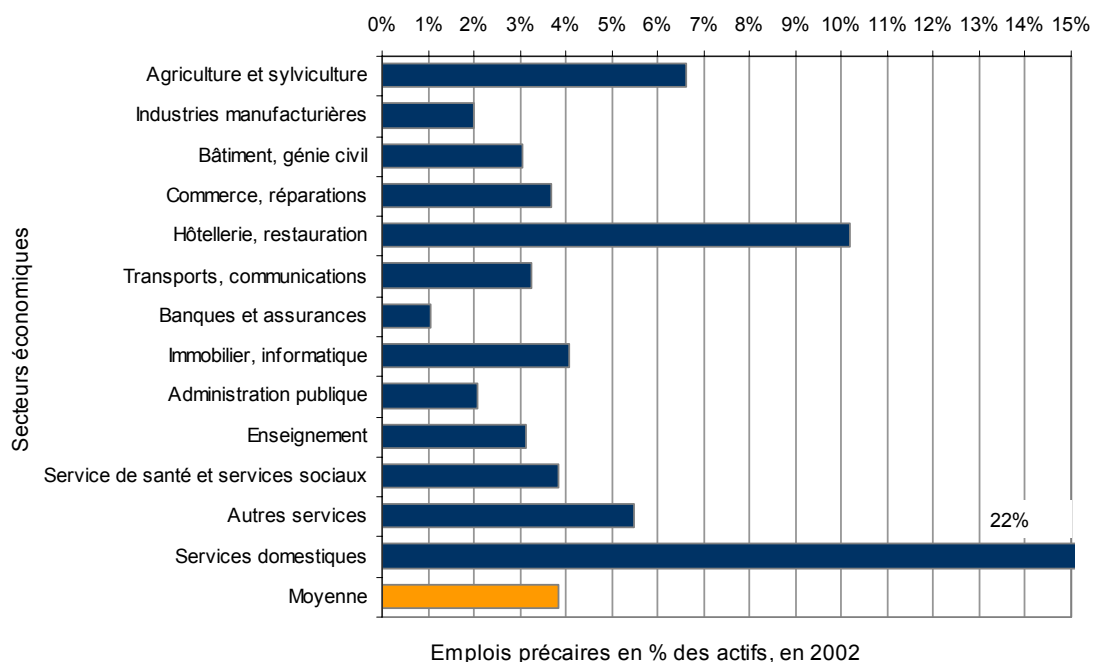
En 2002, 152'000 personnes avaient un emploi précaire. Elles se répartissaient toutefois assez inégalement entre les diverses formes d'emplois précaires: le travail sur appel arrivait très largement en tête avec quatre contrats sur dix (voir graphique 5); venaient ensuite, en ordre décroissant, les contrats de travail à durée déterminée, la pseudo-indépendance et le travail à domicile sans stipulation du nombre d'heures.

Graphique 5: Répartition, en %, selon la forme de travail précaire en 2002

Fortes disparités entre les secteurs économiques

Il est intéressant d'examiner non seulement comment a évolué le nombre de contrats dans les différentes formes d'emplois précaires mais encore dans quels secteurs ces emplois sont plus nombreux que la moyenne. Le graphique 6 donne la répartition des emplois précaires par secteur économique en pour cent des actifs.

Il ressort de l'analyse par secteur que les emplois précaires sont beaucoup plus fréquents que la moyenne dans les services domestiques (par ex. aide-ménagère), l'hôtellerie, l'agriculture et les autres services. Cette fréquence exceptionnelle s'explique certainement par la difficulté à syndicaliser les travailleurs occupés dans les services domestiques. Inversement, l'existence de syndicats puissants explique la proportion relativement faible d'emplois précaires en particulier dans la construction et les industries manufacturières. Enfin, les emplois précaires sont extrêmement rares dans le secteur de la banque et des assurances.

Graphique 6: Emplois précaires selon les secteurs économiques, en %, en 2002

Catégories de travailleurs menacés: les femmes, les jeunes et les personnes ayant un niveau d'instruction inférieur à la moyenne

L'analyse des emplois précaires selon des critères socio-démographiques a livré de nombreux résultats instructifs. Il apparaît que trois de ces critères influencent de manière significative la probabilité d'avoir un emploi précaire: le **sexe**, l'**âge** et le **niveau de formation**. Si ce constat était en soi attendu, sa netteté est par contre surprenante.

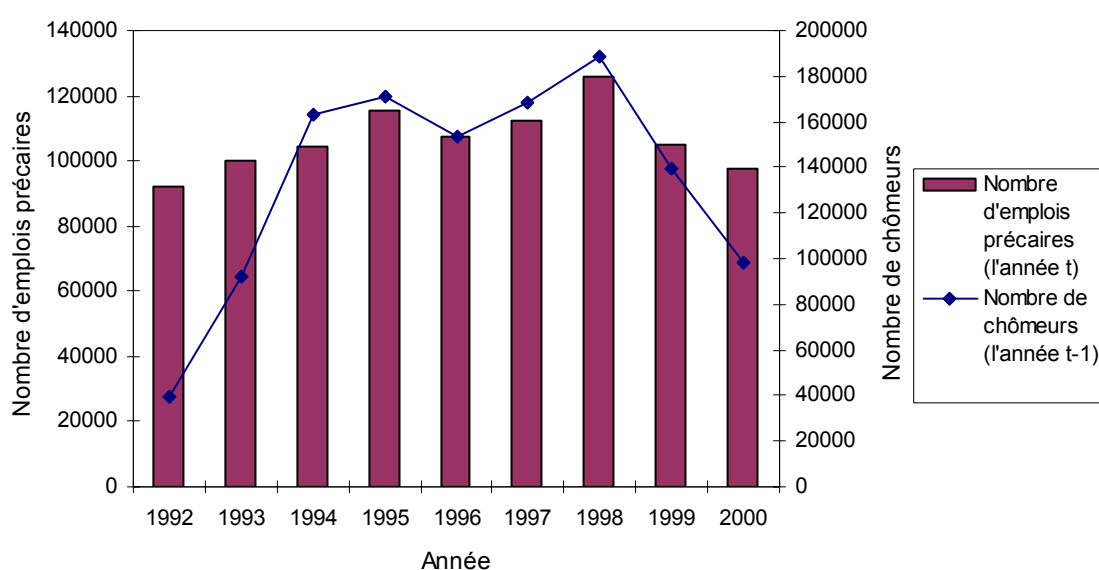
- L'analyse montre que les femmes sont environ trois fois plus souvent concernées que les hommes par les formes de travail précaires. Diverses explications sont avancées là: certains y voient une conséquence de la situation généralement moins favorable des femmes, comparée à celle des hommes, sur le marché du travail; d'autres arguent que les emplois précaires touchent surtout les personnes qui apportent un second salaire; or la majorité d'entre elles sont des femmes.
- Les résultats ne sont pas surprenants non plus en ce qui concerne le critère formation: les personnes possédant un diplôme universitaire ont infiniment moins de risques d'avoir un emploi précaire que celles qui n'ont même pas un certificat d'apprentissage.
- Pour ce qui est de l'âge, il apparaît clairement que les jeunes de moins de 25 ans ont une probabilité supérieure à la moyenne d'avoir un emploi précaire.
- L'analyse n'a pas décelé de différences significatives selon les régions linguistiques ni selon la nationalité. Le pourcentage d'emplois précaires est certes plus bas chez les Suisses allemands que chez les Romands et les Tessinois, mais la différence est minime, et elle a même diminué en 2002. La comparaison entre Suisses et étrangers donne des résultats analogues: les emplois précaires sont certes légèrement moins fréquents chez

les Suisses que dans la population résidante permanente étrangère, mais l'écart n'est pas statistiquement significatif.

En période de mauvaise conjoncture, le nombre d'emplois précaires augmente.

Y a-t-il un lien entre les emplois précaires et le cours de la conjoncture? Nous avons examiné s'il existait une corrélation entre le nombre des emplois précaires et le nombre des chômeurs selon la statistique officielle.

Graphique 7: Evolution comparée du nombre d'emplois précaires et du nombre de chômeurs



Le graphique 7 donne une corrélation de 0.89 pour les années 1992 à 2000 dans l'hypothèse où l'évolution des emplois précaires suit celle du nombre de chômeurs avec un décalage („lag“) d'un an. L'hypothèse d'un lien décalé entre le premier et le second est parfaitement plausible: l'augmentation du nombre de chômeurs incite, d'une part, les employeurs à offrir davantage d'emplois inattractifs aux yeux des travailleurs. D'autre part, lorsque la conjoncture va mal, le risque d'entreprise s'accroît; les employeurs vont donc tenter de multiplier les contrats qui les engagent le moins possible (par ex. contrats à durée déterminée) de manière à reporter le risque d'entreprise sur les travailleurs. Inversement, lorsque la conjoncture s'améliore, la position de négociation des travailleurs se renforce et les emplois précaires deviennent moins nombreux. A cet égard aussi, nous avons dû observer ce rapport de cause à effet sur une longue période pour étayer le constat.

Résultats des interviews avec les partenaires sociaux et des experts des assurances sociales

En complément au dépouillement des données de l'ESPA, nous avons interrogé des représentants des travailleurs et des employeurs ainsi que des spécialistes des assurances sociales. Voici brièvement les résultats de cette enquête:

- Interviews avec les partenaires sociaux:
 - Syndicats ouvriers et patronaux s'accordent à reconnaître que les formes d'emploi précaires comme le travail sur appel, les missions d'intérim par l'intermédiaire d'une agence de travail temporaire et la pseudo-indépendance comportent une grande insécurité pour les travailleurs. Ce qui n'interdit pas d'y recourir au besoin.
 - Les opinions divergent par contre sur d'autres formes d'emploi précaires, en particulier les contrats à durée déterminée. Sans nier les éléments saisonniers de certaines branches (bâtiment, hôtellerie), les représentants des travailleurs insistent sur le problème que ces emplois saisonniers posent au travailleur obligé de trouver une autre source de revenu entre les saisons. Les employeurs font observer que les emplois saisonniers sont parfaitement dans la ligne de la politique à l'égard des étrangers.
 - Le désaccord est plus grand encore sur le nombre d'emploi définis comme précaires en raison de lacunes dans l'application des réglementations légales ou conventionnelles existantes (par ex. contrats en chaîne, contrats où les plans de mission sont communiqués au dernier moment, non-respect des dispositions de protection ou absence de sécurité du travail). S'il y a lieu de présumer que les lois et règlements ne sont pas toujours respectés, déterminer l'ordre de grandeur de ces manquements en termes d'emplois précaires dépasserait toutefois les limites de la présente étude.

Le fait est qu'aux incertitudes concernant le volume de travail (et donc le salaire) et sa durée viennent s'ajouter des problèmes d'application dans les domaines régis par le droit ou les règles conventionnelles. Les employeurs eux-mêmes en conviennent.

- Interviews avec des experts des assurances sociales. Nous avons cherché à établir avec eux si, en plus de leurs effets directs, les emplois potentiellement précaires posent des problèmes de couverture par les assurances sociales.
 - Les emplois potentiellement précaires peuvent avoir des effets pervers pour les travailleurs surtout à deux égards: la prévoyance professionnelle et l'assurance-chômage. Dans la première, l'assurance n'est pas obligatoire lorsque la durée d'engagement ne dépasse pas trois mois ou le salaire annuel un certain seuil. Dans la seconde, les problèmes qui se posent aux travailleurs diffèrent selon la nature du contrat.
 - S'agissant de l'AVS, les emplois précaires ne soulèvent pas de problème pour les salariés appartenant à la population résidente permanente si ce n'est celui des bas salaires. Le travail sur appel et le travail temporaire peuvent par contre avoir des conséquences négatives pour les frontaliers et les résidents de courte durée engagés avec des contrats ne dépassant pas quatre mois, car chaque période d'inaction entraîne une lacune d'assurance.

Questions ouvertes et perspectives

En 2002, sur la totalité de la population résidante en Suisse, quelque 152'000 travailleurs avaient un emploi précaire avéré tel. Comment juger ce chiffre?

Rapporté au total des actifs, ces 152'000 emplois précaires représentent une proportion de 3.8%. Etant donné qu'une grande partie des emplois à plein temps ne répondent pas à la définition de la précarité, le volume de travail fourni dans des conditions précaires par des actifs appartenant à la population résidante permanente est en fait d'environ 2,1%. Sur ces 152'000 emplois précaires, les deux tiers environ répondent à la notion de nécessité économique définie plus haut, à savoir apportent un revenu indispensable au ménage.

La vulnérabilité des frontaliers et des résidents de courte durée à l'emploi précaire a été examinée dans une autre étude.

La contrepartie de l'insécurité est la flexibilité. Ne profite-t-elle pas également aux travailleurs?

A côté des 152'000 emplois effectivement précaires, il existe quelque 300'000 emplois potentiellement précaires mais au moins suffisamment bien payés pour que leur salaire dépasse le montant plancher retenu dans cette étude. On peut en conclure que certaines formes d'emplois précaires peuvent être attrayantes aussi pour les travailleurs.

- Dans un marché du travail asséché, les spécialistes pointus préfèrent offrir leurs services à titre temporaire car cela leur permet de gagner plus.
- Une partie des jeunes adultes cherchent volontairement des emplois à durée déterminée, ou parce qu'ils poursuivent parallèlement une formation, ou parce qu'ils ne veulent pas encore se lier à une entreprise et préfèrent le travail temporaire.
- Le travail occasionnel – par ex. sous la forme du travail à domicile – apporte à certaines personnes une diversion et un complément bienvenu au revenu du ménage.

L'attractivité d'un emploi précaire dépend en premier lieu des circonstances individuelles, comme la situation actuelle du travailleur, son appréciation des chances et possibilités offertes par un emploi flexible.

Il est évident que le surcroît de flexibilité profite aux **employeurs**, qui peuvent ainsi couvrir aisément leurs pointes d'activité et endossent normalement peu de risque dans les emplois potentiellement précaires. Aussi les contrats de ce genre sont-ils hautement profitables pour les employeurs.

Existe-t-il d'autres emplois potentiellement précaires qui ne peuvent être recensés par l'ESPA?

Certaines formes de travail précaires (contrats en chaîne, non-respect des dispositions de protection) sont impossibles à recenser. Les discussions avec les partenaires sociaux ne fournissent aucuns indices susceptibles d'aider à en évaluer l'ampleur.

Les employeurs profitent-ils des crises économiques pour conclure davantage de contrats de travail précaires ?

Tout au long des années 90, le nombre des emplois précaires ne présente pas de tendance générale à la hausse mais suit les fluctuations du nombre de chômeurs. Deux explications sont en l'occurrence possibles :

- Lorsque le chômage monte, la force de négociation des employeurs s'accroît également et ils l'exploitent. C'est pourquoi le nombre des emplois précaires augmente dans les périodes de récession.
- Les emplois précaires sont un palliatif du chômage l'empêchant de monter encore plus haut. En période de récession, les employeurs ne sont prêts à créer des emplois supplémentaires que s'ils peuvent limiter le risque d'entreprise ou au moins le reporter partiellement sur les travailleurs.

Reste à savoir laquelle de ces deux explications est la bonne. Les recherches qu'exigerait la réponse à cette question dépassent les limites de la présente étude.

Le travail sur appel est de loin la forme d'emploi précaire le plus répandue. Cette prédominance vient-elle uniquement du grand nombre d'employés de maison ?

13 % des personnes actives dans les services domestiques travaillent sur appel; un record absolu duquel aucune branche ne s'approche même de loin. Ces 13% ne représentent néanmoins qu'un dixième de tous les emplois précaires sur appel. Ceux-ci sont également plus nombreux que la moyenne dans le commerce et l'hôtellerie.

L'agriculture, l'hôtellerie et les services domestiques sont particulièrement touchés. Pourquoi les emplois précaires sont-ils proportionnellement plus nombreux dans ces secteurs économiques ?

Parce que ce sont là des secteurs où l'on trouve à la fois une proportion de bas salaires supérieure à la moyenne et un cycle d'activité irrégulier (fortes fluctuations saisonnières et pics exceptionnels).

Un grand nombre d'actifs doivent vivre du revenu de leur emploi précaire. Les pauvres sont-ils les seuls à avoir ce genre de contrats de travail ?

Un actif sur trois ayant un emploi précaire vit dans un ménage à haut revenu et n'a donc pas besoin du revenu de cet emploi pour assurer son existence. Ce constat démontre éloquentement qu'emploi précaire n'est pas forcément synonyme de conditions de travail précaires.

Les femmes sont nettement plus touchées que les hommes par les emplois précaires. Est-ce parce que les femmes sont plus exploitées que les hommes sur le marché du travail ou parce qu'elles apportent un deuxième salaire ?

Les femmes travaillent plus souvent que les hommes dans les secteurs économiques où les salaires sont bas. Des secteurs où justement, selon le critère du salaire plancher, les emplois précaires sont également plus nombreux qu'ailleurs. La surreprésentation des femmes dans ces branches s'expliquent par divers facteurs dont notamment le partage traditionnel des rôles. Si l'on considère le revenu familial, trois femmes sur quatre ont absolument besoin du revenu tiré de l'emploi précaire pour vivre et faire vivre leur famille.

Les jeunes sont proportionnellement plus touchés par les emplois précaires. Est-ce parce qu'il leur est plus difficile de trouver un emploi normal ou parce que beaucoup d'entre eux préfèrent la souplesse à la sécurité?

Les emplois précaires sont particulièrement fréquents chez les jeunes de moins de 25 ans. Beaucoup d'entre eux accordent certainement beaucoup d'importance à la flexibilité. Pour qui ne doit subvenir qu'à ses propres besoins, la sécurité de l'emploi et du salaire devient un souci secondaire. Et, dans ce cas de figure, les jeunes sont plus disposés encore que les autres classes d'âge à prendre un emploi potentiellement précaire. Mais cela ne nous dit pas quelle est la proportion de jeunes actifs qui préfèrent effectivement un contrat de travail flexible à un contrat de travail normal. Il convient de relever que les apprentis ne peuvent, par définition, avoir un emploi précaire.

Les assurances sociales couvrent-elles suffisamment les emplois précaires?

Si, dans l'AVS, les emplois précaires ne posent pas de problème particulier pour la population résidante permanente, il n'en va pas de même dans la prévoyance professionnelle et l'assurance-chômage où ce genre d'emplois sont souvent exclus de la couverture d'assurance:

- Dans la prévoyance professionnelle, l'assurance ne devient obligatoire que si la durée d'engagement dépasse trois mois et que le salaire annuel dépasse le montant minimum fixé par la loi; or ce montant est plus rarement atteint dans les emplois précaires que dans les emplois normaux.
- Dans l'assurance-chômage, ce sont surtout les contrats de travail temporaires qui peuvent faire problème: si les interruptions entre deux missions sont trop longues et trop fréquentes, le travailleur n'arrivera peut-être pas à accumuler des périodes de cotisation suffisantes dans le délai-cadre pour avoir droit aux prestations.

La conclusion générale est que les assurances sociales ont été conçues pour les contrats de travail normaux et qu'elles présentent aujourd'hui certaines lacunes dans la couverture des emplois précaires.

Perspectives

La présente étude démontre que les emplois précaires existent également en Suisse. Elle en a recensé 152'000, soit 3,8% des emplois parmi la population résidante permanente. Est-ce beaucoup? L'appréciation est affaire de point de vue politique. C'est également ce point de vue qui décidera finalement de l'opportunité de mettre en œuvre des mesures et qui déterminera les décisions politiques à prendre pour réduire l'emploi précaire. L'évaluation de l'impact des mesures sur le marché du travail nécessite toutefois une recherche plus poussée.